



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada



imaaami

**Aux réalisatrices et réalisateurs
du Yukon, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba,
de l'Ontario, du Québec, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Écosse**

**Appel de propositions pour la réalisation de vidéos
sur de grands artistes canadiens**

Le Conseil des arts du Canada et l'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) s'associent de nouveau pour rendre hommage aux gagnantes et gagnants des [Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques](#).

Nous cherchons à jumeler des réalisatrices et réalisateurs avec les gagnantes et gagnants de 2018 pour créer un portrait vidéo artistique (3 minutes maximum). Nous encourageons aussi les centres de production et les réalisatrices et réalisateurs à conclure une entente sur les coûts des services et des équipements nécessaires pour réaliser ce projet.

La contribution des réalisatrices et réalisateurs mandatés pour la création de ces portraits sera reconnue de multiples façons. Les portraits vidéo seront présentés sur le site web et sur la page YouTube du Conseil. Les vidéos seront mises en valeur ou diffusées sur les médias sociaux, les sites web de partenaires et lors des événements organisés avec le Musée des beaux-arts du Canada et le Bureau du Gouverneur général. Les réalisatrices et réalisateurs retenus ainsi que les membres de l'AAMI sont aussi encouragés à diffuser ces œuvres sur leurs sites web et leurs réseaux sociaux.

Éléments clés de cette campagne nationale, ces vidéos visent à mieux faire connaître les gagnantes et gagnants, les arts visuels, les arts médiatiques et les métiers d'art au Canada.

Chaque œuvre doit être un portrait artistique de la gagnante ou du gagnant, et la réalisatrice ou le réalisateur mandaté a le plein contrôle créatif de l'œuvre. Idéalement, le portrait célébrera les réalisations de la gagnante ou du gagnant et les répercussions de son parcours sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le Conseil se réserve le droit de diffuser les portraits vidéo à des fins promotionnelles. Les réalisatrices et réalisateurs mandatés conserveront toutefois les droits d'auteur et de propriété intellectuelle de leur œuvre. Ils pourront donc l'utiliser à des fins de promotion de leurs réalisations.

Budget (max.) : 6,500 \$

Date limite pour soumettre une proposition : le lundi 2 octobre 2017

Contexte

Créés en 1999 par le Conseil des arts du Canada et le gouverneur général du Canada, ces prix sont décernés chaque année pour souligner une carrière remarquable dans les domaines suivants :

- vidéo et cinéma indépendants, audio ou nouveaux médias
- arts visuels (peinture, dessin, photographie, gravure et sculpture – y compris les installations et d'autres œuvres tridimensionnelles) ou architecture
- contribution exceptionnelle à titre bénévole ou professionnel
- métiers d'art (prix Saidye-Bronfman)

Confidentialité

La confidentialité des données et de l'information sur ce projet doit être strictement respectée; elles ne peuvent être divulguées à une tierce partie sans le consentement écrit formel du Conseil des arts du Canada.

Évaluation des propositions

Toutes les propositions seront évaluées en fonction d'une grille de « points attribués », ce qui nécessitera une analyse de la proposition dans son ensemble incluant, sans s'y limiter :

1. l'approche artistique
2. la capacité de chaque réalisateur à mener à bien le projet
3. la pertinence de la réalisatrice ou du réalisateur relativement au projet
4. les documents d'appui
5. le budget et l'échéancier

Le Conseil des arts formera un comité interne pour évaluer les demandes. Le Conseil peut, à son entière discrétion, décider quelles propositions répondent aux exigences de ce projet et déterminer quels éléments seront considérés comme pertinents pour démontrer le respect de ces exigences. De plus, le Conseil des arts se réserve le droit, à sa seule discrétion :

- de retirer l'appel de propositions à tout moment;
- de ne pas négocier avec une réalisatrice ou un réalisateur qui soumet une proposition;
- de demander des clarifications sur les renseignements fournis dans une proposition.

Les réalisatrices et réalisateurs mandatés ne peuvent pas faire d'autres demandes de financement pour ce projet aux programmes du Conseil des arts.

Des questions?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter [Lana Crossman](mailto:Lana.Crossman@canadacouncil.ca) au 1-800-263-5588 poste 4179 | 613 566-4414 poste 4179

Veuillez fournir tous les renseignements dans **un seul** document PDF. Les propositions doivent être envoyées par courriel à Lana Crossman : lane.crossman@canadacouncil.ca

Date limite pour soumettre une proposition : le lundi 2 octobre 2017

Nous accuserons réception de toutes les propositions soumises par courriel. Si vous ne recevez aucun courriel de notre part dans les 48 heures suivant la soumission de votre proposition, veuillez contacter [Lana Crossman](mailto:Lana.Crossman@canadacouncil.ca).

Veillez remplir ce formulaire

Date limite pour soumettre une proposition : le lundi 2 octobre 2017

SECTION A: Profil	
Coordonnées	Nom :
	Adresse :
	Tél. :
	Courriel :
	Site web :
Curriculum vitae	Formation :
	3-4 projets récents (indiquez votre rôle pour chaque projet : directeur, scénariste, caméraman, etc.)
Dossier de presse	1-2 articles
SECTION B: Résumé de la proposition et pertinence de la candidature	
Approche Décrivez votre approche unique de ce genre (c.-à-d. un portrait).	(300 mots maximum)

SECTION C : Calendrier de production

**Si votre candidature est retenue, vous pourrez modifier ce calendrier selon les exigences de votre projet en respectant la date de livraison.*

Étapes	Temps requis
Début du projet	Lundi 16 octobre 2017
Rencontre avec la gagnante ou le gagnant	
Recherche	
Court rapport (200 mots) détaillant l'approche préconisée et confirmant le calendrier de production	
Tournage	
Montage	
Livraison du prémontage	
Postproduction finale	
Livraison de la vidéo et d'une photo tirée de la vidéo	Au plus tard : le vendredi 15 décembre 2017

SECTION D : Budget (6 500 \$ max., ne pas inclure la TVH, TVP et TPS)

Étapes de productions	Coûts
Recherche et réalisation	
Tournage	
Mixage	
Montage	
Déplacements locaux;	
Imprévus	
Autres	
TOTAL (ne doit pas dépasser 6 500 \$)	

Section E : Matériel d'appui	
2 films ou vidéos (pour chacun, indiquez clairement votre rôle dans la production)	Lien à un site web de partage de vidéos de deux œuvres cinématographiques/ vidéographiques
Équipements Une lettre d'engagement du centre de production (les coûts des services et équipements déterminés par le centre de production doivent figurer dans cette lettre) <i>ou</i> Si vous ne souhaitez pas conclure d'entente avec un centre de production, vous devez démontrer que vous possédez toutes les ressources techniques et humaines pour réaliser le projet.	Veuillez joindre la lettre en format PDF, <i>ou</i> expliquer ici.

Comment avez-vous entendu parler de cette demande de proposition?

Courriel de l'AAMI

Courriel du Conseil des arts du Canada

Médias sociaux du Conseil des arts

Site web du Conseil des arts

Site web de l'AAMI

Ami/collègue

Autre (précisez: _____)

** Note : Toute information sur ce projet est confidentielle, y compris les noms des gagnantes et gagnants, jusqu'à l'annonce officielle en mars 2018. Les réalisatrices et réalisateurs retenus ne connaîtront que le nom de la gagnante ou du gagnant avec qui ils doivent travailler.*

Nous accuserons réception de toutes les propositions soumises par courriel. Si vous ne recevez aucun courriel de notre part dans les 48 heures suivant la soumission de votre proposition, veuillez contacter [Lana Crossman](#).